



SITUATION

en République Démocratique du Congo

**Par Berthe ZINGA ILUNGA
Secrétaire Permanente
Commission Nationale pour les
Réfugiés**

République Démocratique du Congo

*Superficie de la RDC :
2. 345 409 Km²,
*26 provinces,
* 92 724 919
Population (INS)2018



- ❑ Seul pays au monde avec 9 voisins dont plusieurs en crise continue et instables (Burundi, CAR, SSD) .
- ❑ Seul pays dans la région avec la Zambie à avoir connu une transition pacifique .

- ❑ Abondance des ressources minières du Nord-est au Sud-est du pays (Coltan, diamant, or, cuivre, cobalt, zinc, manganèse, etc.)
- ❑ De ressources forestières et de la faune (gorille, okapi, ...).
- ❑ Fort potentiel agricole, touristique, et hydroélectrique.
- ❑ Les forêts congolaises contribuent pour un environnement mondial sain et ralentissent de ce fait le changement climatique dans des proportions d'envergure planétaire.
- ❑ exploitation illégale des ressources naturelles a des conséquences sur la protection de l'environnement national et sur la paix puisque le pillage des ressources naturelles sert à alimenter l'effort de guerre.

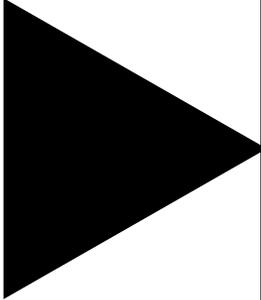


Côté politique

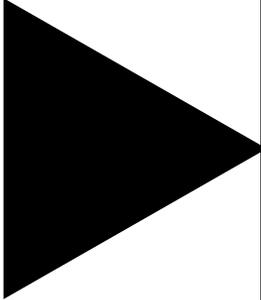


- ❑ 24 janvier : transition pacifique du pouvoir entre Pdt Kabila et Pdt Felix Tshisekedi, après confirmation de sa victoire par la Haute Cour constitutionnelle,
- ❑ Février: Participation au sommet de l'UA. Vice-président de l'UA.
- ❑ Message fort donné pour retour volontaires des réfugiés congolais vers la RDC
- ❑ Réactivation des tripartites avec pays d'asile, ROC

RDC et les instruments internationaux et régionaux

- 
- Ratification des **Conventions protégeant les réfugiés**
 - Convention de 1951 relative au statut des réfugiés+ protocole 1967
 - Convention de l'UA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique
 - **Constitution de la RDC** consacre le droit d'asile (article 33).
 - **Loi nationale N 021/2002** portant statut des réfugiés en RDC
 - Adhésion à la **Convention de Kampala** de 2009 (Convention de l'UA pour la protection et l'assistance aux PDI en Afrique)
 - RDC a ratifié la charte africaine des droits de l'homme et des peuples

RDC et les instruments internationaux et régionaux

- 
- RDC a signé la déclaration de Dar es Salaam sur la Paix, la Sécurité, la Démocratie et le Développement,
 - RDC a adopté le Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la région des Grands Lacs et son protocole sur la protection des personnes déplacées.
 - Adoption du cadre d'action global pour les réfugiés dans la déclaration de New-York en septembre 2016
 - Adoption du pacte mondial pour les réfugiés en décembre 2018

- ❑ Politique de la « porte-ouverte » et hospitalité du Gouvernement congolais et de son peuple
- ❑ Jeunes années de l'indépendance, accueil des réfugiés
- ❑ Arrivées continues des réfugiés depuis 1961 a ce jour dû à l'instabilité et à la violence dans leurs pays d'origine



Evolution de la population réfugiée de 1960 à 2018

Année	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Nbre de Réfugiés	203,000	223,000	237,000	236,000	265,000	357,000	434,000	475,400	496,300	489,000
Année	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Nbre de Réfugiés	474,000	495,300	460,100	503,300	510,000	515,000	530,000	653,000	710,500	611,100
Année	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Nbre de Réfugiés	576,000	497,600	303,500	337,300	283,000	301,200	320,000	340,700	340,700	416,400
Année	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Nbre de Réfugiés	483,000	391,100	572,100	1,724,400	1,433,800	676,000	297,500	240,300	285,200	332,460
Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nbre de Réfugiés	362,012	332,978	234,033	199,323	204,341	208,371	177,390	155,162	185,809	166,449
Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
Nbre de Réfugiés	152,749	65,109	254,691	199,610	383,095	451,956	537,087	541,359		

Statistiques réfugiés en

RDC

Nationalités	Femmes	Hommes	Réfugiés
Angola	225	265	490
Rwanda	109 265	107 626	216 891
Centrafrique	92 664	79 411	172 075
République du Congo	255	402	657
Uganda	10	6	16
Somalie	14	15	29
Soudan du sud	50 604	45 438	96 042
Burundi	22 161	20 877	43 038
Soudan	71	81	152
Autres	12	9	21
Total	275 281	254 130	529 411

Statistiques réfugiés en RDC

Les réfugiés vivant en RDC en tranche d'âge

Tranche d'âge	Rural hors camps	Dans les camps et sites	Urbains	Total
0-4 ans	82 294	27 114	581	109 989
5-11 ans	104 070	38 868	837	143 775
12-17 ans	60 759	19 936	817	81 512
18-59 ans	133 044	47 732	1 454	182 230
60 et +	8 781	3 011	113	11 905
Total	388 948	136 661	3 802	529 411

Réfugiés Congolais en Afrique

Les réfugiés congolais(RDC) vivant en Afrique

Pays	Réfugiés	%
Afrique Australe	107 748	13%
Uganda	319 461	39%
Tanzanie	84 543	10%
Rwanda	79 517	10%
Burundi	76 567	9%
Zambie	44 530	5%
Angola	37 308	5%
Congo République	15 715	2%
Autres**	59 613	7%
Total	825 002	100%

ANGOLA

- **clause de cessation du statut de réfugié** a été appliquée aux réfugiés angolais à dater du 30 juin 2012.
- 27.823 réfugiés ont été rapatriés **et 481 réfugiés exemptés** ont gardé leur statut, après l'application de la clause de cessation.
- **18.500 anciens réfugiés angolais** candidats à l'intégration locale, sont détenteurs d'un permis de séjour temporaire délivré en 2012 et prorogé en 2014 pour une durée de 2 ans ► **passport angolais pour régularisation séjour en RDC**
- Plus de 14.079 anciens réfugiés **angolais ayant volontairement opté pour le rapatriement** et munis des documents ad hoc, n'ont pas pu regagner leur Pays pour diverses raisons ► sans statut défini,
- ► **risque de basculer dans l'apatridie +++.**
- **37 308 réfugiés congolais en Angola**

❑ **Recommandations**

❑ Tripartite RDC- ANGOLA- UNHCR:

1. pour volrep des réfugiés congolais
2. Passeport pour les intégrés
3. Résolution des 14,079 anciens réfugiés

Défis et Recommandations : BURUNDI

-Signature, en date du 11 décembre 2009, de l'Accord Tripartite Burundi-RDC-HCR pour le rapatriement des réfugiés congolais et burundais.

-Depuis 2015, un afflux des réfugiés burundais a été enregistré à la suite de conflits survenus dans le pays.

- A ce jour 43.038 en RDC

Localises dans la province du Sud Kivu, camps de Lusenda et Mulongwe

Statut de réfugié accordé, selon la Convention de l'OUA de 1969.

-76.567 congolais au burundi

Défis et recommandations :

Maintien du Caractère civil du camp

Arrivée continue réfugiés , pas de demande de volrep

Tripartite si demande du Burundi

.

Centrafrique

- 172 075 réfugiés en RCA
- Localisés provinces du Nord et Sud Oubangui, Bas Uelé
- 4000 demande de volrep vers zones sécurisées
- **Recommandation:**
- Tripartite avec RCA et UNHCR pour:
- signature accord et modalités pratiques

République du Congo

- .2009, plus de 133,000 réfugiés en ROC, conflit intercommunautaire
- >119,024 rapatriés
- 15,715 anciens , 10,179 nouveaux de Yumbi
- **Recommandation:**
- Tripartite avec ROC et UNHCR pour:
- signature accord et modalités pratiques , Yumbi
- anciens accord et modalites pour volrep 2009

. OUGANDA

-L'Accord Tripartite Ouganda-RDC-HCR pour le rapatriement des réfugiés congolais a été signé le 29 octobre 2010 à Kampala.

-Les modalités pratiques de cette opération de rapatriement ont été signées le 28 juillet 2011 à Kinshasa.

-Conformément aux prescrits de l'Accord tripartite, la RDC attend du pays d'accueil la transmission des listes du screening et profils des candidats au retour sur base desquels il sera procédé à la vérification de ces personnes, par les comités locaux Permanents de Conciliation, avant leur rapatriement.

Recommandations :

- Collecte intentions de retour
- Screening et profilage des candidats au retour volontaires
- Tripartite pour retour volontaire

- La RDC, le Rwanda et le HCR ont signé en date du 18/02/2010 un Accord Tripartite concernant les réfugiés congolais et rwandais établis dans les deux pays.
- Les Modalités pratiques du rapatriement des réfugiés ont été signées le 28 juillet de la même année.
- Le Rwanda a demandé aux pays d'asile d'invoquer la clause de cessation du statut de réfugié pour ses ressortissants à l'étranger
- clause de cessation non encore invoquée par la RDC

Activités de mise en œuvre :

245.820 enregistrés en 2014

Enregistrement bims au 31 decembre, **62% nés en RDC**

Rapatriement de 37.249 depuis 2014

Défis :

- Collecte des intentions de retour est de 19%
- Statut ceux opté pour demeurer en RDC, >200.000

--Conformément aux prescrits de l'Accord tripartite, la RDC attend du pays d'accueil la transmission des listes du **screening et profils** des candidats au retour sur base desquels il sera procédé à la vérification de ces personnes, par les comités locaux Permanents de Conciliation, avant leur rapatriement.

Recommandations :

- Collecte intentions de retour
- Screening et profilage des candidats au retour volontaires
- Tripartite pour:
 - retour volontaire pour les congolais au Rwanda
 - Continuer le volrep pour les réfugiés rwandais
 - Solutions alternatives **par carte de séjour** pour intégration locale, mais **passport rwandais nécessaire** pour **régularisation séjour par visas**

.

SOUDAN DU SUD

96 042 réfugiés SSD localises provinces l'ITURI et de HAUT UELE

Site de Biringi, Doruma, Kaka 1 et 2, Meri

Défis

- Financement prise en charge
- Maintien caractère civil des camps
- Statut réfugié prima facie
- Relocalisation site de Bele
- Programme pour autonomiser les réfugiés et communautés hotes : Opérations terres rouges=
- Octroi des terres pour cultiver denrées alimentaires, transformer et commercialiser
- Phase pilote 2019-2021



Déplacement interne

-de nouveau déplacements (ex : Yumbi, Kisangani/Lowa),

-déplacements qui se prolongent (pygmees Ituri, batwa et luba dans le tanganyika),.

-Statistiques : guerre de chiffres entre la RDC et les humanitaires

-1,8 pour gouv RDC

-4,2 pour les humanitaires

Dispositions internationales

CONVENTION DE L'UNION AFRICAINE SUR LA PROTECTION ET L'ASSISTANCE AUX PERSONNES DÉPLACÉES EN AFRIQUE ou Convention de Kampala

- 1^{er} Traité international à l'échelle africain
- Entrée en vigueur le 6/12/2012
- Ratifiée par RDC juillet 2014 mais instruments non déposés
- Loi en gestation

Défis

- Coordination humanitaire: réponse lente car procédures lourdes ,
- insécurité persistante,

Accord d'Addis Abeba pour la paix et la sécurité dans les grands lacs



- *Fermeture des camps des FDLR et rapatriement des FDLR qui s'y trouvaient et leurs familles*
- *Projets de stabilisation soumis*
- *Cantonnement des M23*

Progrès à faire :

- problème persiste avec ADF** (Beni, Butembo) – dernières attaques des ADF a Mavivi, ville située a 15km au nord de Beni, repoussées par les FARDC ;
- FDLR toujours actifs.**



- ❑ Dans la Déclaration de New York, les États membres reconnaissent que les camps de réfugiés « devraient être l'exception ».
- ❑ Les réfugiés devraient être autorisés à vivre au sein des populations locales, et le HCR doit s'efforcer de limiter leur dépendance à l'aide humanitaire.
- ❑ La Déclaration de New York reconnaît que lorsqu'on donne l'opportunité aux réfugiés de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles et contribuer positivement aux communautés parmi lesquelles ils vivent, lorsqu'ils sont acteurs de leur autosuffisance, lorsque réfugiés et communautés d'accueil bénéficient des mêmes services, alors les deux communautés se renforcent mutuellement au plan social et économique.

Nouveauté :

La réponse développée n'est plus purement humanitaire mais apporte une réponse systématique et durable pour les refugies et communautés d'accueil, mobilise le partenariat (Gouvernement, local et national, Institutions financières, Agences des Nations Unies, ONG partenaires, acteurs de développement, refugies et communautés d'accueil). Cette réponse doit soulager la pression sur les pays d'asile et renforcer leurs efforts pour fournir une protection adéquate aux populations déplacées.

Engagements des Etats.

Droits civils et politiques mais aussi droits sociaux et économiques.

Pour appliquer le cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF), il est nécessaire de planifier à moyen et long terme. Aucune solution durable ne se trouve en un an.

Nous pouvons avoir une vision sur plusieurs années et utiliser des outils programmatiques annuels.

Pour cela, le partenariat doit être réel et stratégique. Avec l'Etat d'abord, avec les personnes relevant de notre compétence, avec les autres agences UN, avec les acteurs de développement.





Le pacte mondial comprend le cadre d'action global pour les réfugiés et un programme d'action pour faciliter son application. Il se base sur la solidarité partagée telle que mise en exergue dans le préambule de la convention de 1951, renforce l'importance de la Convention, et met l'accent sur l'importance de la **protection** dans toutes les interventions, la réponse aux situations d'urgence et la recherche de solutions durables.



Thank You

MERCI